



12. Entretien : Christine LETAILLEUR – DIRECT

Cœur de métier : distribution de matériel de câblage et de connectique.

Nombre de salariés : 36

Forme juridique et année de fondation : SAS – 1965.

Appartenance à un groupe : non.

1- Vous ne connaissez pas vraiment la RSE et n'avez pas de démarche formalisée dans ce domaine au sein de votre entreprise. Pour autant, pensez-vous avoir des pratiques favorables au développement durable, par exemple en termes de circuits courts, de recyclage, de conditions de travail, d'investissement local, ou encore d'éthique ?

Oui bien sûr, nous avons d'abord une charte de bonne conduite dans l'entreprise. Nous ne sommes pas une entreprise qui génère des déchets toxiques à retraiter, mais en revanche nous recyclons le carton pour faire du calage – nous n'utilisons ainsi plus aucun calage polystyrène. Au niveau du papier, nous limitons les impressions avec la gestion électronique des documents. En ce qui concerne la consommation d'électricité, nous sommes équipés de détecteurs de présence.

Dans le domaine social, nous avons déménagé nos bureaux il y a deux ans et avons fait en sorte d'optimiser l'espace de travail de chaque collaborateur (en termes de taille et d'aménagement). Nous avons également des horaires semi-variables.

2- Pensez-vous qu'avec un accompagnement adapté, vous seriez prête à intégrer une démarche RSE progressivement dans votre entreprise ?

Personnellement, je pense que la RSE est plus destinée à de grandes entreprises plutôt qu'à de petites structures comme la nôtre, où nous n'avons pas forcément besoin de formaliser nos actions pour les appliquer au quotidien. Je pense tout simplement qu'il n'y a pas de quoi mettre en place toute une démarche RSE. Bien entendu, nous sommes attentifs à la qualité dans notre entreprise, nous sommes certifiés ISO9001 et EN9120, et cela nous permet de nous différencier vis-à-vis de certains concurrents ; mais je ne sais pas si la RSE permettrait aussi de nous valoriser auprès de notre clientèle – car c'est bien ça l'objectif.

Aujourd'hui, je ne vois pas le retour sur investissement d'une éventuelle démarche RSE.

3- Craignez-vous l'arrivée d'une réglementation RSE spécifique aux TPE et PME ?

Il est très possible qu'un jour l'un de nos clients nous demande d'être engagés dans ce type de démarche, mais aujourd'hui ce n'est pas la tendance. On nous pose souvent la question de nos certifications mais on ne nous demande jamais de devenir certifiés RSE dans un délai court. Ce qui est certain, c'est que l'on commence à en entendre parler ; et lorsque vous parlez d'informer les PME sur les avantages et inconvénients de la RSE, je ne suis pas contre, bien au contraire.

Et de la même façon qu'il existe des normes simplifiées pour la qualité (par exemple l'ISO 9120), il pourrait être profitable d'avoir une version simplifiée de la RSE pour les petites entreprises.